

<b>COMMUNE DE CANOHÈS</b>	<b>COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 JUILLET 2021</b>
---------------------------	--

L'an deux mille vingt et un et le mardi six juillet le Conseil Municipal de la Commune de Canohès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Claude Nougaro, afin de répondre aux règles sanitaires en vigueur conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Maire.

**Membres présents :** Mmes et MM. CHAMBON – FOURCADE – ALEND A – DUNYACH ARGELES – LACOUR – GARCIA-QUINTA – MINNE – BANTOURE – BARTOLI – SENIA DURAND – SERRES – ESCRIVA – GELADE – DE JESUS – AUSSEIL – DURUPT DARRAS – PALMA – MUTI – SABATIER – GUANTER

**Pouvoirs :** F.ESCUDE R-SANCHEZ à ML.ALEND A  
G.TRILLES à S.LACOUR  
M.JEBLAOUI à D.FOURCADE  
A.DAGOURET à B.MINNE  
V.COPIN à B.DUNYACH  
L.BUTIN à C.MUTI

**Secrétaire de séance :** Madame Élodie ARGELES est désignée secrétaire de séance.

#### **DÉCISIONS DU MAIRE :**

**2021-022 :** Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projet « Transformation numérique des collectivités territoriales » dans le cadre du projet de dématérialisations des services et de modernisations numériques de la ville.

**2021-023 :** Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales au titre du programme Véloroute 2019-2023 dans le cadre du projet de réalisation d'une voie de circulation douce, VC109, Canohès.

**2021-024 :** Signature d'un contrat de maintenance annuelle avec la société GULDAGIL pour l'adoucisseur d'eau du restaurant scolaire de Canohès.

**2021-025 :** Actualisation des tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2021/2022.

**2021-026 :** Actualisation des tarifs de l'aide aux devoirs pour la rentrée 2021/2022.

**2021-027 :** Actualisation des tarifs de l'Accueil de Loisirs Périscolaire pour la rentrée 2021/2022.

2021-028 : Demande de subvention auprès de l'État au titre de l'appel à projet 2021 – Aménagements Cyclables - Mobilités Actives – dans le cadre du projet de réalisation d'une voie de circulation douce, VC109, Canohès.

2021-029 : Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation pour la représentation d'un spectacle « Le train des souvenirs » les 21, 22 et 24 juin 2021 à l'école maternelle Pauline ROLAND de Canohès avec la SAS VIP VOTRE INVITATION PARTAGÉE.

2021-030 : Signature d'un contrat avec le groupe « LES TONTONS GIVRÉS » pour l'organisation d'un spectacle le lundi 21 juin 2021 au Skate Park de Canohès.

2021-031 : Signature d'un contrat avec le groupe « LES SWET'S À CORDES » pour l'organisation d'un spectacle vivant le lundi 21 juin 2021 Place Jean FERRAT à Canohès.

2021-032 : Demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL) dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la Halle des sports de Canohès.

2021-033 (remplace n°2021-030) : Signature d'un contrat avec le groupe « LES TONTONS GIVRÉS » pour l'organisation d'un spectacle le lundi 21 juin 2021 au Skate Park de Canohès.

### **Délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 06 juillet 2021**

#### **DÉLIB 2021-07-01 : RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES ENTRE LA COMMUNE D'ACCUEIL ET LA COMMUNE DE RÉSIDENCE**

**VU** le Code de l'Éducation,

**VU** la circulaire du 25 août 1989 n°89-273 portant sur la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes,

**VU** la circulaire du 27 août 2007 n°2007-142 portant sur la création de nouveaux postes de dépenses pour assurer le total respect du principe de parité public/privé,

**VU** l'avis favorable de la commission finances réunie le lundi 5 juillet 2021.

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** le montant de la participation demandée par la ville de Canohès, à la somme de :

- Pour l'école préélémentaire, attribution d'un forfait de 1460.00 € par enfant,
- Pour l'école élémentaire, attribution d'un forfait de 545.00 € par enfant,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

**DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget communal 2021.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°01

**DÉLIB 2021-07-02 : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AL N°424 SISE RUE ROMAIN ESCUDIER**

VU l'avis favorable de la commission finances réunie le lundi 5 juillet 2021.

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** la cession foncière d'une partie de la parcelle cadastrée à Canohès Section AL n°424, sise Rue Romain Escudier, pour une contenance de 1 773 m<sup>2</sup>, pour la somme de 221 625 € soit 125 € le m<sup>2</sup>, hors frais d'acte, à la SCI BICHOCO, représentée par Madame Élodie MULLER et Monsieur Florent BRODIEZ,

**D'APPROUVER** les termes de la promesse de cession,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse de cession et l'acte authentique de vente ainsi que tout acte utile en la matière. Maître GOUVERNAIRE, notaire à MILLAS, sera en charge de la rédaction de l'acte notarié,

**DIT** que les futurs acquéreurs prendront en charge les frais de géomètre et d'acte notarié,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2021.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°02

**DÉLIB 2021-07-03 : CESSION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AK N°31 SISE LIEU-DIT « MAS D'EN CÈBES »**

VU l'avis favorable de la commission finances réunie le lundi 5 juillet 2021.

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** la cession foncière d'une partie de la parcelle cadastrée à Canohès Section AK n°31 sise lieu-dit « Mas d'en Cèbes », pour une contenance totale de 192 m<sup>2</sup>, moyennant l'euro pour tout prix, soit 7 m<sup>2</sup> à Monsieur Mickaël GASSE, 106 m<sup>2</sup> à Monsieur Drice LOUIS MARIE et 79 m<sup>2</sup> à Monsieur Christophe LOPEZ,

**D'APPROUVER** les termes de la promesse de cession,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse de cession et l'acte authentique de vente ainsi que tout acte utile en la matière. Maître GOUVERNAIRE, notaire à MILLAS, sera en charge de la rédaction de l'acte notarié,

**DIT** que les futurs acquéreurs prendront en charge les frais de géomètre et d'acte notarié,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2021.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°03

**DÉLIB 2021-07-04 : CONVENTION TRIPARTITE DE GESTION DE COMPÉTENCE «INFRASTRUCTURES DE CHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES » ENTRE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE (PMMCU), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉLECTRICITÉ DU PAYS CATALAN (SYDEEL66) ET LA COMMUNE DE CANOHÈS**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** les termes de cette convention tripartite de gestion de compétence,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y réfèrent.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°04

**DÉLIB 2021-07-05 : CONVENTION CADRE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES  
RECHARGEABLES AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET  
D'ÉLECTRICITÉ DU PAYS CATALAN (SYDEEL66)**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** les termes de cette convention telle que présentée,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y référant.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°05

**DÉLIB 2021-07-06 : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT  
D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE) « EL NIU »**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** le règlement intérieur de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) « El Niu ».

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°06

**DÉLIB 2021-07-07 : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS  
PÉRISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Périscolaire.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°07

**DÉLIB 2021-07-08 : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS  
EXTRASCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire.

**VOTE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

Voir délibération n°08

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55.



Jean-Louis CHAMBON